

Séance ordinaire du conseil territorial du 19 novembre 2022  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION n° 2022-11-19\_2960

Villejuif - Dossier d'enquête parcellaire  
complémentaire (3ème phase) de la ZAC  
Campus Grand Parc

Suite à l'absence de quorum constatée à l'ouverture de sa séance convoquée légalement le 15 novembre 2022, et conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le conseil territorial est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle et délibère alors valablement sans condition de quorum. Le 19 novembre à 9h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, M. Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 15 novembre 2022

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Absent		-
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	A. BENBETKA	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente <sup>(1)</sup>		-
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Absent		-
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Absent		-
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent <sup>(2)</sup>	JM. DEFREMONT <sup>(2)</sup>	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Absente		-
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Absente		-
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Absent		-
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Absente		-
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Absente		-
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Absente		-
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Absente		-
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Absente		-
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Absente		-
Villejuif	M. GARZON Pierre	Absent		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Absent		-
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Absente		-
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Absent		-
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Absente		-
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Absent		-
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	C. LEFEBVRE	P
Orly	Mme JANODET Christine	Représentée	R. BOIVIN	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Absente		-
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	M. LEPRETRE	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. PIERON	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		-
Villejuif	M. LAFON Gilles	Absent		-
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Représenté	A. DELAGE	P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Absente		-
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	F. AGGOUNE	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Absent		-
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Absente		-
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Absente		-
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Absente		-
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Absent		-
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Absente		-
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Absente		-
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Absent		-
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Absente		-
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Absente		-
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Absente		-
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Absent		-
Arcueil	Mme PECCOLO Héléne	Représentée	L. TAUPIN	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. DORRA	P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		-
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente		P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Absent		-
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Absent		-
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Absent		-
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Absente		-
Thiais	M. SEGURA Pierre	Absent		-
Orly	Mme SQUID-BEN CHEIKH Imène	Représentée	M. MRAIDI	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Absente		-
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Absente		-
Valenton	Mme SPANO Cécile	Absente		-
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Absent		-
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Absente		-
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahima	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	M. CHAVANON	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Absente		-
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Absente		-
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Absent		-
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Représenté	S. RABUEL	P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent <sup>(1)</sup>		-
Valenton	M. YAVUZ Métin	Absent		-

(1) Présents en début de séance – Départ avant délibération n°2941

(2) Présent jusqu'à la délibération n°2969 – Représenté à partir de la délibération n°2970

**Secrétaire de Séance : Madame Marie Chavanon**

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2941 à 2969	19	12	31
2970 à 2976	18	13	31

## Exposé des motifs

### Objet de l'opération d'aménagement "ZAC Campus Grand Parc"

D'une superficie de près de 82 hectares, la ZAC Campus Grand Parc a pour ambition de constituer un campus urbain à vocation mondiale centré sur la cancérologie.

Le site se caractérise par une situation géographique en rebord du plateau de Villejuif et un environnement scientifique de premier plan avec notamment la présence de l'Institut Gustave Roussy, centre spécialisé dans les traitements contre le cancer, de renommée internationale.

L'enjeu du projet Campus Grand Parc est de s'intégrer à un environnement urbain, économique, culturel et environnemental déjà constitué, et de trouver les modalités de son ancrage territorial. Plus largement, ce projet stratégique pour la Ville de Villejuif et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a pour objectifs de :

- Participer à la construction d'un véritable bio-cluster développé à des fins de recherche et d'éducation, dédié à l'innovation en cancérologie et pôle de santé d'envergure internationale autour de l'Institut Gustave Roussy, 1er centre de lutte contre le cancer en Europe ;
- Améliorer l'offre de logements sur la commune en associant des logements sociaux et en accession. Le projet se justifie car il tend à maintenir le développement de logements sociaux sur l'agglomération et prévoyant environ 36% de logements sociaux à l'échelle de l'opération ;
- Compléter l'offre en commerces afin de renforcer et de maintenir l'attractivité de la commune par la création d'emplois ;
- Développer l'offre en équipements et en services soit par la reconstitution des équipements existants, soit par le développement d'équipements neufs notamment à travers la création d'équipements partagés qui favorisera les synergies entre programmes du cluster et les fonctions résidentielles du quartier.

Ce projet d'envergure métropolitaine vise également l'ensemble des enjeux liés à la qualité du cadre de vie (équipements, loisirs et commerces) et à l'habitat.

L'aménagement de la ZAC Campus Grand Parc doit permettre à terme de développer un programme mixte d'environ 415 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Ce programme se répartit comme suit :

- Environ 210 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée au logement. Cet élément de programme devra respecter une mixité entre logements sociaux, résidences spécifiques et logements en accession. A ce jour, environ 3 300 logements sont prévus sur ce projet dont 36% de logements sociaux ;
- Environ 150 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée aux activités économiques (bureaux, activités liées aux biotechnologies, etc.) ;
- Environ 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée au pôle d'enseignement et de formation aux métiers de la santé ;
- Environ 30 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée aux équipements, commerces et services.

La concession d'aménagement prévoit que l'aménageur de la ZAC devra acquérir les biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris, le cas échéant, par la voie de l'expropriation ou de la préemption.

### Mise en place d'une déclaration d'utilité publique

Afin de pouvoir assurer la maîtrise foncière des secteurs non encore acquis et de permettre la réalisation des travaux nécessaires à cette opération, le projet d'aménagement de la ZAC Campus Grand Parc a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

Par arrêté préfectoral numéro 2018/804 en date du 8 mars 2018, l'opération de la ZAC Campus Grand Parc a été déclarée d'utilité publique au profit de SADEV 94.

Par délibération du 26 juin 2018, le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine a approuvé la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour la réalisation de la ZAC Campus Grand Parc.

## Objet de la présente enquête parcellaire

La réalisation du projet de la ZAC Campus Grand Parc se déroulera jusqu'en 2030 selon le dernier avenant au traité de concession. Plusieurs phases d'acquisitions foncières sont prévues en fonction des possibilités de mobilisation foncière et dans une logique cohérente de développement urbain. Chacune de ces phases donne lieu à une programmation équilibrée de logements, locaux tertiaires et d'activités, équipements.

Les négociations amiables des terrains compris dans le périmètre de déclaration d'utilité publique se poursuivront en parallèle de la procédure de cessibilité des terrains.

L'opération Campus Grand Parc fait l'objet de plusieurs enquêtes parcellaires successives jusqu'à la réalisation complète du projet. La présente enquête parcellaire vient compléter la première qui s'est déroulée du 27 février au 28 mars 2017 inclus ainsi que de la seconde qui s'est déroulée du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018 inclus.

L'enquête parcellaire s'adresse spécifiquement aux propriétaires concernés par le projet et doit permettre de signaler les erreurs ou omissions que pourraient comporter le plan et l'état parcellaire. La procédure d'enquête parcellaire poursuit ainsi un double objet :

- La détermination des emprises des terrains concernés par l'opération projetée, qui feront l'objet d'une acquisition amiable ou à défaut d'une acquisition par voie d'expropriation ;
- L'identification des propriétaires réels et autres titulaires de droits réels et personnels intéressés. Au cours de cette enquête parcellaire, les propriétaires et titulaires de droits réels et locataires concernés sont appelés à se faire connaître et faire valoir leurs droits.

Elle concernera donc les parcelles cadastrées AL 10 ; AL 18 ; AL 66 ; AL 71 ; AL 72 ; AL 73 ; AL 90 ; AL 92 ; AL98 ; AM 110 ; AM 134 ; AM 135 ; AM 136 ; AO 206.

Le présent dossier d'enquête parcellaire comprend :

- Le plan parcellaire sur lequel sont reportées les emprises du projet et les parcelles qui doivent faire l'objet des acquisitions ;
- L'état parcellaire qui permet d'identifier les propriétaires des parcelles nécessaires à l'opération par l'intermédiaire d'un numéro, dit « unité foncière ».

## Déroulement de l'enquête parcellaire

Comme indiqué ci-dessus, l'enquête parcellaire a pour objet d'identifier les propriétaires des parcelles ou des lots de copropriété à acquérir dans le périmètre de l'opération et les titulaires de droits réels.

Elle consistera en une notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en Mairie de Villejuif. Cette information est portée à connaissance par pli recommandé avec demande d'avis de réception, à chaque propriétaire concerné par l'enquête.

En cas de pli non réceptionné ou de domicile inconnu, l'information est portée à connaissance par signification à la dernière adresse connue, ainsi que par voie d'affichage administratif en Mairie de Villejuif.

Pendant le déroulement de l'enquête, les intéressés ont la possibilité :

- De consigner leurs observations sur le registre d'enquête parcellaire ;
- De les adresser par écrit au Maire de Villejuif qui les joint au registre ;
- De les adresser au commissaire enquêteur.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre propre à l'enquête parcellaire est clos et signé par le Maire de Villejuif et transmis dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur donne son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dresse le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

Ces opérations doivent être terminées dans un délai qui ne peut excéder trente jours.

## DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'avis de la commission permanente "Garantir la ville et la qualité de vie pour tous" ;

**Vu** les articles R. Article R131-3 à R. 132-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**Vu** la délibération n°10.06.28-10/19 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 28 juin 2010 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités d'une concertation unique portant sur l'opération d'aménagement en Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

**Vu** la délibération n°11.01.21-2/8 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 24 janvier 2011 tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Cancer Campus ;

**Vu** la délibération n°11.09-26-3/21 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 26 septembre 2011 approuvant le bilan de la concertation publique complémentaire ainsi que la création de la ZAC Cancer Campus ;

**Vu** la délibération n°11.12.12-1/16 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 12 décembre 2011 désignant SADEV 94 concessionnaire de la ZAC Cancer Campus ;

**Vu** la concession d'aménagement signée le 23 décembre 2011 par la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) et SADEV 94 et portant sur la mise en œuvre de la ZAC Cancer Campus et précisant notamment que, parallèlement à toutes négociations en vue de l'acquisition amiable des terrains, l'aménageur pourra sous réserve de l'accord de la collectivité concédante, mettre en œuvre une procédure d'expropriation ;

**Vu** la délibération n°13.01.28 du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 28 janvier 2013 renommant la ZAC Cancer Campus en ZAC Campus Grand Parc ;

**Vu** la délibération n°16\_06\_28\_161 du 26 juin 2018 du Conseil Communautaire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre approuvant la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour la réalisation de la ZAC Campus Grand Parc

**Vu** les articles L. 5219-1 II, L. 5219-5 IV et L. 5211-5 III du code général des collectivités territoriales, ainsi que de la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017, ayant pour conséquence que la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) n'est plus, depuis le 1er janvier 2018, compétente pour réaliser la ZAC Campus Grand Parc et que l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre se substitue à elle, à cette date, en qualité de concédant de l'opération ;

**Vu** l'enquête publique conjointe qui s'est déroulée du 27 février au 28 mars 2017 inclus ;

**Vu** le rapport du commissaire enquêteur du 15 mai 2017 formulant un avis favorable et sans réserve à la déclaration d'utilité publique relative au projet de la ZAC Campus Grand Parc ;

**Vu** la délibération du Conseil Territorial de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre du 13 février 2018 relative à la déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC Campus Grand Parc ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018/804 du 8 mars 2018 déclarant d'utilité publique la Zone d'Aménagement Concerté « Campus Grand Parc », au profit de la société SADEV 94, en vue de l'acquisition des immeubles et droits réels immobiliers afférents, notamment par la procédure d'expropriation.

**Considérant** la nécessité de demander à Madame la Préfète du Val de Marne d'ouvrir une troisième enquête parcellaire permettant de procéder contradictoirement à la détermination des parcelles à exproprier, ainsi qu'à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés et de se prononcer, à son issue, sur la cessibilité des terrains au profit de SADEV 94.

**Entendu** le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition ;

### **Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,**

1. Approuve le dossier d'enquête parcellaire complémentaire (3<sup>ème</sup> phase), relatif à l'opération d'aménagement ZAC Campus Grand Parc.
2. Décide qu'il est nécessaire d'acquérir à l'amiable et au besoin par voie d'expropriation, les biens suivants, entrant dans le périmètre de la ZAC Campus Grand Parc : parcelles cadastrées AL 10; AL 18 ; AL 66 ; AL 71 ; AL 72 ; AL 73 ; AL 90 ; AL 92 ; AL 98 ; AM 110 ; AM 134 ; AM 135 ; AM 136; AO 206, et telles que précisées en annexes.
3. Demande à Madame la Préfète du Val de Marne de bien vouloir préciser l'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire (3<sup>ème</sup> phase) de l'opération d'aménagement ZAC Campus Grand Parc au profit de l'aménageur, et de se prononcer à son issue sur la cessibilité des terrains au bénéfice dudit aménageur SADEV 94.
4. Précise que la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
5. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Préfète du Val-de-Marne.
6. Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle – 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois (à compter de la séance du Conseil territorial pour les membres du conseil, et à compter de la publication ou affichage ou notification de la délibération pour un tiers).
7. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

**Vote : Pour 31**



Vitry-sur-Seine, le 21 novembre 2022  
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,  
étant transmise en préfecture le 21 novembre 2022  
ayant été publiée le 21 novembre 2022



**DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE**

**VILLE DE VILLEJUIF**

**Zone d'Aménagement Concerté  
Campus Grand Parc**

**Déclarée d'Utilité Publique le 8 mars 2018**

---

**ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE**

**(Troisième phase d'acquisitions foncières)**

# NOTE DE SYNTHÈSES

## **1. CONTEXTE JURIDIQUE**

Vu les articles R. Article R131-3 à R. 132-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'EPT 12 dont le siège est à Orly ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 28 juin 2010 approuvant les objectifs poursuivis et les modalités d'une concertation unique portant sur l'opération d'aménagement en Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 24 janvier 2011 tirant le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Cancer Campus ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 26 septembre 2011 approuvant le bilan de la concertation publique complémentaire ainsi que la création de la ZAC Cancer Campus ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 12 décembre 2011 désignant Sadev 94 concessionnaire de la ZAC Cancer Campus ;

Vu la concession d'aménagement signée le 23 décembre 2011 par la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) et Sadev 94 et portant sur la mise en œuvre de la ZAC Cancer Campus et précisant notamment que, parallèlement à toutes négociations en vue de l'acquisition amiable des terrains, l'aménageur pourra sous réserve de l'accord de la collectivité concédante, mettre en œuvre une procédure d'expropriation ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) du 28 janvier 2013 renommant la ZAC Cancer Campus en ZAC Campus Grand Parc ;

Vu les articles L. 5219-1 II, L. 5219-5 IV et L. 5211-5 III du code général des collectivités territoriales, ainsi que de la délibération du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017, ayant pour conséquence que la communauté d'agglomération du Val de Bièvre (CAVB) n'est plus, depuis le 1er janvier 2018, compétente pour réaliser la ZAC Campus Grand Parc et que l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre se substitue à elle, à cette date, en qualité de concédant de l'opération ;

Vu la délibération du Conseil Territorial de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre du 28 juin 2016 approuvant la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour la réalisation de la ZAC Campus Grand Parc ;

Vu l'enquête publique conjointe qui s'est déroulée du 27 février au 28 mars 2017 inclus ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur du 15 mai 2017 formulant un avis favorable et sans réserve à la déclaration d'utilité publique relative au projet de la ZAC Campus Grand Parc ;

Vu la délibération du Conseil Territorial de l'EPT Grand-Orly Seine-Bièvre du 13 février 2018 relative à la déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC Campus Grand Parc ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/804 du 8 mars 2018 déclarant d'utilité publique la Zone d'Aménagement Concerté « Campus Grand Parc », au profit de la société Sadev 94, en vue de l'acquisition des immeubles et droits réels immobiliers afférents, notamment par la procédure d'expropriation.

## **2. OBJET DE LA PRESENTE ENQUETE PARCELLAIRE**

La réalisation du projet de la ZAC Campus Grand Parc se déroulera jusqu'en 2030 selon le dernier avenant au traité de concession. Plusieurs phases d'acquisitions foncières sont prévues en fonction des possibilités de mobilisation foncière et dans une logique cohérente de développement urbain. Chacune de ces phases donne lieu à une programmation équilibrée de logements, locaux tertiaires et d'activités, équipements.

Les négociations amiables des terrains compris dans le périmètre de déclaration d'utilité publique se poursuivront en parallèle de la procédure de cessibilité des terrains.

L'opération Campus Grand Parc fait l'objet de plusieurs enquêtes parcellaires successives jusqu'à la réalisation complète du projet. La présente enquête parcellaire vient compléter la première qui s'est déroulée du 27 février au 28 mars 2017 inclus ainsi que de la seconde qui s'est déroulée du 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018 inclus.

L'enquête parcellaire s'adresse spécifiquement aux propriétaires concernés par le projet et doit permettre de signaler les erreurs ou omissions que pourraient comporter le plan et l'état parcellaire. La procédure d'enquête parcellaire poursuit ainsi un double objet :

- La détermination des emprises des terrains concernés par l'opération projetée, qui feront l'objet d'une acquisition amiable ou à défaut d'une acquisition par voie d'expropriation ;
- L'identification des propriétaires réels et autres titulaires de droits réels et personnels intéressés. Au cours de cette enquête parcellaire, les propriétaires et titulaires de droits réels et locataires concernés sont appelés à se faire connaître et faire valoir leurs droits.

**Elle concernera donc les parcelles cadastrées AL 10 ; AL 18 ; AL 66 ; AL 71 ; AL 72 ; AL 73 ; AL 90 ; AL 92 ; AL 98 ; AM 110 ; AM 134 ; AM 135 ; AM 136 ; AO 206.**

Le présent dossier d'enquête parcellaire comprend :

- Le plan parcellaire sur lequel sont reportées les emprises du projet et les parcelles qui doivent faire l'objet des acquisitions ;
- L'état parcellaire qui permet d'identifier les propriétaires des parcelles nécessaires à l'opération par l'intermédiaire d'un numéro, dit « unité foncière ».

## **3. OBJET DE L'OPERATION**

D'une superficie de près de 82 hectares, la ZAC Cancer Campus, renommée Campus Grand Parc, a pour ambition de constituer un campus urbain à vocation mondiale centré sur la cancérologie, mais qui intègre les

autres fonctions urbaines et plus particulièrement les fonctions habitat et services (équipements publics, desserte viaire, transports collectifs publics, etc.).

Le site se caractérise par :

- Une situation géographique exceptionnelle, point culminant du Val de Marne, en rebord du plateau de Villejuif ;
- Un environnement scientifique de premier plan avec notamment la présence de l'Institut Gustave Roussy, centre spécialisé dans les traitements contre le cancer, de renommée internationale.

L'enjeu du projet Campus Grand Parc est de s'intégrer à un environnement urbain, économique, culturel et environnemental déjà constitué, et de trouver les modalités de son ancrage territorial. Plus largement, ce projet stratégique pour la Ville de Villejuif et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a pour objectifs de :

- Participer à la construction d'un véritable bio-cluster développé à des fins de recherche et d'éducation, dédié à l'innovation en cancérologie et pôle de santé d'envergure internationale autour de l'Institut Gustave Roussy, 1<sup>er</sup> centre de lutte contre le cancer en Europe ;
- Améliorer l'offre de logements sur la commune en associant des logements sociaux et en accession. Le projet se justifie car il tend à maintenir le développement de logements sociaux sur l'agglomération et prévoyant environ 36% de logements sociaux sur l'opération ;
- Compléter l'offre en commerces afin de renforcer et de maintenir l'attractivité de la commune par la création d'emplois ;
- Développer l'offre en équipements et en services soit par la reconstitution des équipements existants, soit par le développement d'équipements neufs notamment à travers la création d'équipements partagés qui favorisera les synergies entre programmes du cluster et les fonctions résidentielles du quartier.

Ce projet d'envergure métropolitaine ne se limite pas à son volet scientifique puisqu'il vise également l'ensemble des enjeux liés à la qualité du cadre de vie (équipements, loisirs et commerces) et à l'habitat.

L'aménagement de la ZAC Campus Grand Parc doit permettre à terme de développer un programme mixte d'environ 415 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Ce programme se répartit comme suit :

- Environ 210 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée au logement. Cet élément de programme devra respecter une mixité entre logements sociaux, résidences spécifiques et logements en accession. A ce jour, environ 3 300 logements sont prévus sur ce projet dont 36% de logements sociaux ;
- Environ 150 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée aux activités économiques (bureaux, activités liées aux biotechnologies, etc.) ;
- Environ 20 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée au pôle d'enseignement et de formation aux métiers de la santé ;
- Environ 30 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dédiée aux équipements, commerces et services.

La concession d'aménagement prévoit que l'aménageur de la ZAC devra acquérir les biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris, le cas échéant, par la voie de l'expropriation ou de la préemption.

#### **4. DEROULEMENT DE L'ENQUETE PARCELLAIRE**

Comme indiqué ci-dessus, l'enquête parcellaire a pour objet d'identifier les propriétaires des parcelles ou des lots de copropriété à acquérir dans le périmètre de l'opération et les titulaires de droits réels.

Elle consistera en une notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en Mairie de Villejuif. Cette information est portée à connaissance par pli recommandé avec demande d'avis de réception, à chaque propriétaire concerné par l'enquête.

En cas de pli non réceptionné ou de domicile inconnu, l'information est portée à connaissance par signification à la dernière adresse connue, ainsi que par voie d'affichage administratif en Mairie de Villejuif.

Pendant le déroulement de l'enquête, les intéressés ont la possibilité :

- De consigner leurs observations sur le registre d'enquête parcellaire ;
- De les adresser au commissaire enquêteur qui les joint au registre ;
- De les adresser par écrit au Maire de Villejuif qui les joint au registre.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre propre à l'enquête parcellaire est clos et signé par le Maire de Villejuif et transmis dans les vingt-quatre heures avec le dossier d'enquête au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur donne son avis sur l'emprise des ouvrages projetés et dresse le procès-verbal de l'opération après avoir entendu toutes personnes susceptibles de l'éclairer.

Ces opérations doivent être terminées dans un délai qui ne peut excéder trente jours.

#### **5. PIECES DU DOSSIER**

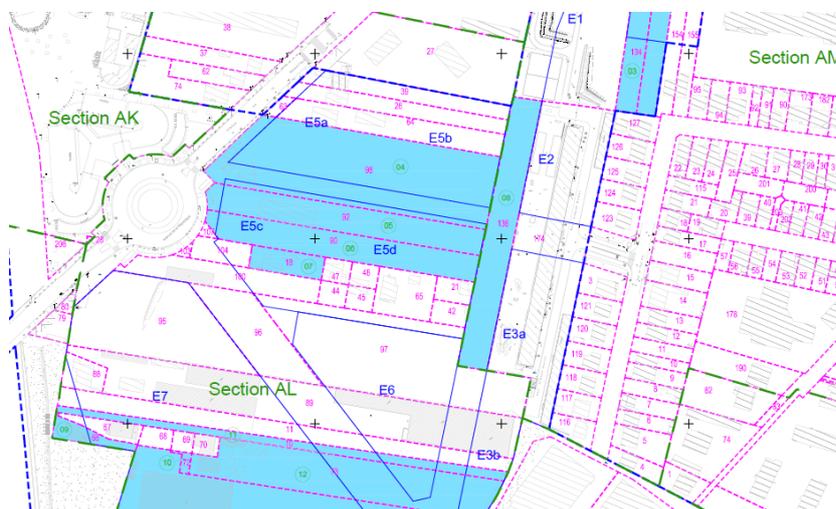
→ La Présente Notice Explicative

→ Le Plan Parcellaire

Le plan parcellaire fait apparaître les références cadastrales des parcelles concernées par le projet.

Les parcelles concernées ont été identifiées par un numéro spécifique permettant de facilement faire le lien entre le plan et l'état parcellaire.

Le plan parcellaire au 1/1000<sup>ème</sup> est consultable dans le dossier.



Il est précisé que :

- Les lettres « AL » correspondent à la section de la parcelle
- Le numéro : « 71 » correspond au numéro de la parcelle
- Au sein de la bulle verte les indications « 13 » correspondent à l'identification du numéro de propriété (ou d'unité foncière) et au numéro de plan servant de lien avec l'état parcellaire.

### → L'Etat Parcellaire

L'état parcellaire liste les emprises à acquérir et leurs propriétaires.

L'état parcellaire détaille pour les emprises à acquérir :

- Les parcelles concernées comportant la section et le numéro cadastraux, le lieu-dit, la nature, la contenance des parcelles et les lots ;
- Les propriétaires réels ou présumés et tout autre ayant-droit ;
- La surface à acquérir et son numéro d'emprise.

#### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

04/10/2022

SADEV 94\_Villejuif

VILLEJUIF

1

PROPRIETE 00005_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)	
PROPRIETAIRE	
- Madame <u>PILLIEN Jeannine Marcelle Renee</u>	
Née le 18/07/1942 à VILLEJUIF (094)	
Epouse de Monsieur <u>VENDITTI Sabatino</u>	
Mariée le 19/01/1963 à VILLEJUIF (094) – sans contrat préalable	
Demeurant 177 AV DE LA REPUBLIQUE	
94800 VILLEJUIF (FRANCE)	

2

3

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )		
AL	0018	sol	177 AV DE LA REPUBLIQUE	500	0007	a	500			
TOTAL							500			

4

ORIGINE DE PROPRIETE	
AL 18	
-	Attestation du 05/12/1960, après le décès survenu le 07/03/1960 de PILLIEN né le 30/03/1896, laissant pour héritières, son épouse commune en biens, RINGEVAL née le 22/04/1904 et PILLIEN sa fille née le 18/07/1942, suivant acte reçu par Maître MALLET, notaire, publié au SPF de CRETEIL 2, le 31/12/1960 volume 7222 n° 9672.
-	Attestation du 24/09/1987, après le décès survenu le 04/05/1987 de RINGEVAL née le 22/04/1904 laissant pour seule héritière PILLIEN sa fille née le 18/07/1942, suivant acte reçu par Maître LECLERCQ, notaire au KREMLIN BICETRE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 27/10/1987 volume 87 P N° 7066.

Partie n°1 : Le numéro de « propriété » (numéro attribué pour chaque compte de propriété)

Partie n°2 : « Désignation des propriétaires réels ou présumés »

- Propriétaires identifiés au Cadastre
- Propriétaires éventuels
- Gérants

Partie n°3 : Table des parcelles et de leur(s) emprise(s)

- Colonnes 1 et 2 : références cadastrales de la parcelle
- Colonne 3 : nature du terrain figurée au Cadastre
- Colonne 4 : lieu-dit du terrain indiqué au Cadastre
- Colonne 5 : surface totale du terrain, indiquée au Cadastre en m<sup>2</sup>
- Colonne 6 : numéro d'emprise sur le plan parcellaire
- Colonnes 7 et 8 : référence provisoire des emprises et surface à maîtriser par le Maître d'Ouvrage en m<sup>2</sup>
- Colonnes 9 et 10 : désignation provisoire des reliquats (hors emprise) et surface non acquise par le Maître d'Ouvrage
- Colonne 11 : observations complémentaires éventuelles sur la parcelle (division volumétrique, écart cadastre, etc.)

Partie n°4 : Origine de propriété

L'origine de propriété est la relation des différentes mutations qu'à pu connaître le bien qui fait l'objet de cet état parcellaire.

## **ANNEXE 1**

### **Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique en date du 8 mars 2018**



PRÉFET DU VAL DE MARNE

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Créteil, le 8 - MARS 2018

DIRECTION DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES  
PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2018/ 804

déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté  
« Campus Grand Parc »  
sur le territoire des communes de Villejuif et L'Haÿ-les-Roses



**Le préfet du Val-de-Marne,  
chevalier de la Légion d'Honneur ;  
chevalier de l'Ordre National du Mérite ;**

- **VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10, et L. 5219-2 et suivants ;
- **VU** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- **VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants ;
- **VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, L. 126-1, R. 123-1 et suivants, et R. 126-1 et suivants ;
- **VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-5 et L. 122-1 et suivants, L. 122-6 et L. 132-2 ;
- **VU** la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée, fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;
- **VU** le décret n° INTA1704115D du 24 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent Prévost en qualité de préfet du Val-de-Marne ;
- **VU** la délibération de la communauté d'agglomération du Val-de-Bievre n° 11.09-26-3/ 21 du 26 septembre 2011 créant la ZAC « Cancer Campus » sur le territoire des communes de Villejuif et L'Haÿ-les-Roses ;



- **VU** la délibération de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre n° 11.12.12-1 /16 du 12 décembre 2011 décidant de concéder l'aménagement de la ZAC « Cancer Campus » à la société d'aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94) ;
- **VU** la délibération de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre n°13.01.28 en date du 28 janvier 2013 renommant la ZAC « Campus Grand Parc » ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2017/263 du 31 janvier 2017 portant ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, concernant le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté « Campus Grand Parc » sur le territoire des communes de Villejuif et L'Haÿ-les-Roses ;
- **VU** la délibération de l'Etablissement Public Territorial 12 « Grand-Orly Seine-Bièvre » n°16-06-28-161 en date du 28 juin 2016, approuvant les dossiers d'enquête publique conjointe, demandant au Préfet du Val-de-Marne l'ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relative au projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté « Campus Grand Parc » sur le territoire des communes de Villejuif et L'Haÿ-les-Roses et la déclaration d'utilité publique de ce projet au profit de la société d'aménagement et de développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94) ;
- **VU** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 15 mai 2017 et formulant notamment un avis favorable et sans réserve à la déclaration d'utilité publique relative au projet de la ZAC « Campus Grand Parc » ;
- **VU** la délibération n° 2018-02-13 910 de l'Etablissement Public Territorial 12 « Grand-Orly Seine-Bièvre» en date du 13 février 2018 relative à la déclaration de projet préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC Campus Grand Parc ;

**Considérant** que la maîtrise foncière des terrains est nécessaire à la réalisation de la ZAC «Campus Grand Parc » ;

**Considérant** que le programme d'aménagement de la ZAC «Campus Grand Parc » présente un caractère d'utilité publique ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : est déclaré d'utilité publique, au profit de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94), le projet d'aménagement de la ZAC « Campus Grand Parc » sur les territoires des communes de Villejuif et L'Haÿ-les-Roses ;

Conformément au code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, un document qui expose les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération est annexé au présent arrêté ;

**ARTICLE 2** : Les expropriations éventuellement nécessaires devront être réalisées dans un délai de 5 ans à compter de la date du présent arrêté par la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94) ;

**ARTICLE 3** : Conformément à l'article L. 122-6 du code de l'expropriation, « lorsque les immeubles expropriés sont soumis à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, la déclaration d'utilité publique peut prévoir que les emprises expropriées seront retirées de la propriété initiale ». L'acte prononçant la cessibilité précisera l'emplacement de la ligne divisoire ;

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera affiché en mairies de Villejuif et de L'Haÿ-les-Roses pendant un mois ;

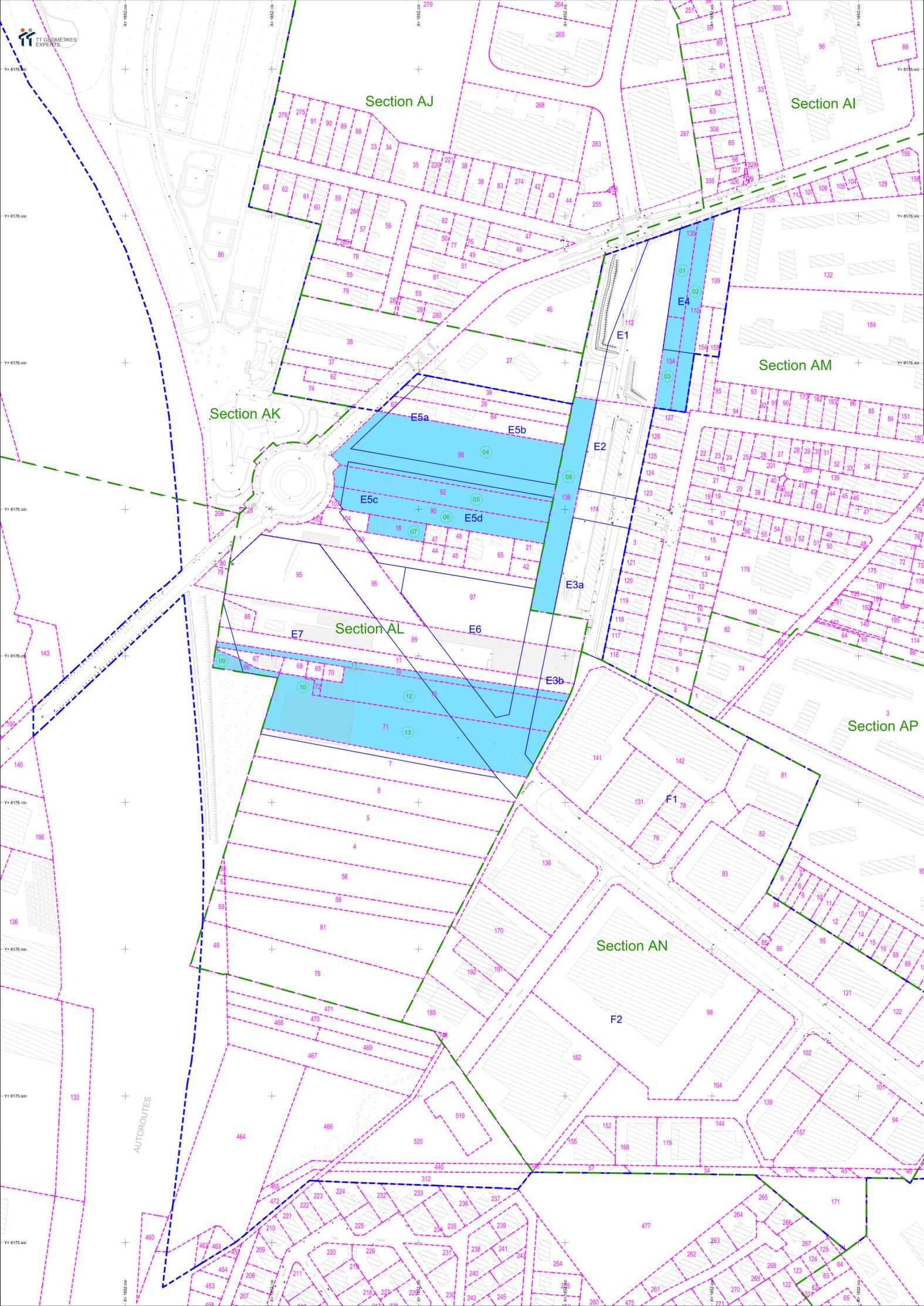
**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale ;

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, la sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses, le directeur de l'Établissement Public Territorial 12 « Grand-Orly Seine-Bièvre », les maires des communes de Villejuif et L'Haÿ-les-Roses, le directeur général de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne (SADEV 94), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les communes concernées et publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Le Préfet,

Laurent PRÉVOST





**Agence VAL-DE-MARNE**  
38 rue Général Maitrot Juville  
Bâtiment D1  
94400 VITRY-SUR-SEINE  
Tél. 01 46 86 65 10  
Fax. 01 46 86 68 30  
val-de-marne@sgs.fr  
RESPONSABLE: NEM PLANTEFEVE  
INSCRIPTION A L'ORDRE SOUS LE N°04906

CLIENT  
SADEV 94  
31 rue Anatole France  
94000 Vincennes Cedex

**AFFAIRE V19814-37**

**DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE**  
Commune de VILLEJUIF  
ZAC CAMPUS GRAND PARC

**PLAN D'ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE**  
INDICE C

1/1000ème

- Parcelles concernées par la cessibilité
- Limite des lots projetés
- Périmètre de ZAC et de DUP
- Parcelle cadastrale
- 95 Numéro de parcelle cadastrale
- Limite section
- 01 Numéro de terrain état parcellaire

INDICE	DATE	MODIFICATIONS	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
A	19/05/2022	Première Emission	M ALBARET	V DOUBOURNAUX
B	17/10/2022	Ajust des numéros de terrain	V DOUBOURNAUX	V DOUBOURNAUX
C	18/10/2022	Changement présentation	V DOUBOURNAUX	V DOUBOURNAUX

**OBSERVATIONS & NOTAS**  
Système de coordonnées planimétriques : RGF93-CO49  
Système de coordonnées altimétriques : Sans objet  
Plan réalisé à partir de PLAN FONCIER : daté du 27 Mars 2018 (sans contrôle par nos soins), fourni par la SADEV 94 et établi par le cabinet MA-GEO  
Géomètres-Experts dont le sceau social est visible à LILLE  
Plan établi à partir de la base de données MONTAUDO - Responsable : Océane  
Application graphique du planimètre cadastrale : réalisée à titre indicatif. Les limites de propriété devront être déterminées par bornage contradictoire avec les propriétaires  
Relevés ou délimitations de domaine public:  
Lévé à vérifier impérativement en cas de démolition des constructions en limite séparative.





# ZAC CAMPUS GRAND PARC

Commune de VILLEJUIF (94)

## ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE

-----

ETAT PARCELLAIRE

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

VILLEJUIF

PROPRIETE 00001_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE (DOUBLE CHAINE DE PROPRIETE) - <b>Madame COUDERC Mireille Madeleine</b> Née le 13/02/1950 à CHARENTON LE PONT (94) Divorcée de Monsieur DUCLOS Jean-Claude suivant jugement du 07/01/2004 rendu par le TGI de CRETEIL Demeurant 141 RUE DE LA REPUBLIQUE – 94800 VILLEJUIF
PROPRIETAIRE EVENTUELLE (DOUBLE CHAINE DE PROPRIETE) - <b>SLY PROMOTION (SAS)</b> Société par actions simplifiée immatriculée le 22/02/2017 au RCS de CRETEIL nous le n° 827 832 106 <i>Représentée par son président Monsieur ELALOUF Yves Franck</i> Siège social : 12 RUE DU CHEMIN DE FER - 94440 VILLECRESNES (FRANCE)
<i>Autre titulaire de droit éventuel :</i> - <b>Monsieur LABE Bernard Henri Georges</b> <i>Né le 11/08/1942 à PARIS (75009)</i> <i>Célibataire</i> <i>Demeurant 1 RUE GERMAIN PILON – 75018 PARIS</i> <i>Représenté par sa tutrice Madame DUFOUR-TISSEUR Catherine demeurant 120 rue d'Assas – 75006 PARIS</i>

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AM	0135	Sol	141 AV DE LA REPUBLIQUE	700	0001	a	700		0	
					TOTAL		700			

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

#### ORIGINE DE PROPRIETE

AM 135 **double chaîne de propriété** :

**1) Propriété de SLY PROMOTION :**

- Acquisition du 12/05/2017, suivant acte reçu par Maître GAGNIER, notaire à COURBEVOIE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 08/06/2017 volume 9404P02 2017 P N° 4614. Formalité en attente
- Reprise pour ordre de la formalité initiale du 08/06/2017 volume 2017 P N° 4614, acquisition par SLY PROMOTION (927 832 106), de LABE né(e) le 11/08/1942, suivant acte reçu par Maître GAGNIER, notaire à COURBEVOIE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 01/06/2018 volume 9404P02 2018 D N° 8234.

Charges :

- *Privilège de prêteur de deniers du 12/05/2017, suivant acte reçu par Maître GAGNIER, notaire à COURBEVOIE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 08/06/2017 volume 9404P02 2017 P N° 4614. Formalité en attente*
- *Reprise pour ordre de la formalité du 08/06/2017 V 2386, privilège de prêteur de deniers au profit de BNP PARIBAS, à l'encontre de SLY PROMOTION, suivant acte reçu par Maître GAGNIER, notaire à COURBEVOIE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 01/06/2018 volume 9404P02 2018 D n° 8235. Date extrême d'exigibilité : 11/05/2032 – Date extrême d'effet : 11/05/2033*

**2) Propriété de COUDERC née le 13/02/1950**

- Attestation après décès successifs de BŒUF née le 22/07/1912 (décédée le 10/01/1983) et LABE né le 12/01/1916 (décédé le 09/07/1984), laissant pour seul héritier LABE né le 11/08/1942, suivant acte reçu le 24/06/1985 par Maître KINTGEN, notaire au KREMLIN-BICETRE, publié au SPF de CRETEIL, le 20/08/1985 volume 6600 N° 4.
- Vente du 24/09/1985, par LABE né le 11/08/1942 à COUDERC née le 13/02/1950, suivant acte reçu par Maître SCHAEFFER, notaire à PARIS, publié au SPF de CRETEIL 2, le 14/11/1985, volume 6695 N° 7. Vente convertie en une rente annuelle et viagère avec clause de variabilité

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

VILLEJUIF

PROPRIETE 00002\_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS (pour moitié)

- **les héritiers de Monsieur LORENIAN Dikran**

Né le 13/01/1908 à ISTANBUL (ex CONSTANTINOPLE) -TURQUIE (099) – décédé le 27/01/1998

Veuf de Madame AGERON Jeanne

Par Monsieur LORENIAN Jean André

Demeurant 10 RUE VOLTAIRE - 94700 MAISONS ALFORT (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS (pour ¼)

- **Monsieur LORENIAN Jean André**

Né le 05/01/1937 à VILLEJUIF (94)

Epoux de Madame DENARIE Gisèle

Marié le 18/12/2001 à VILLEJUIF (94) – suivant contrat de mariage reçu le 04/12/2001 par Maître Pierre DELANNOY, notaire à Saint Germain en Laye (78)

Demeurant 10 RUE VOLTAIRE - 94700 MAISONS ALFORT (FRANCE)

*PROPRIETAIRE/INDIVIS EVENTUELLE (pour ¼)*

- **Madame DENARIE Gisèle**

*Née le 02/08/1944 à SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS (74)*

*Epouse de Monsieur LORENIAN Jean André*

*Marié le 18/12/2001 à VILLEJUIF (94) – suivant contrat de mariage reçu le 4 décembre 2001 par Maître Pierre DELANNOY, notaire à Saint Germain en Laye (78)*

*Demeurant 10 RUE VOLTAIRE - 94700 MAISONS ALFORT (FRANCE)*

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

PROPRIETAIRE/INDIVIS (pour ¼)

- **Madame LORENIAN Claude Jeannine**

Née le 07/07/1941 à VILLEJUIF (94)

Divorcée de Monsieur DESTAURET Henri Louis par jugement du tribunal de grande Instance de CRETEIL, rendu le 15/07/1996.

Demeurant 6 RUE DU 19 MARS 1962 - 94800 VILLEJUIF (FRANCE)

Référéce cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AM	110	Jardin/sol	139 AV DE LA REPUBLIQUE	1369	0002	a	1369		0	
AM	134	Jardin	139 AV DE LA REPUBLIQUE	699	0003	b	699		0	
					TOTAL		2068			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AM 110 – AM 134

AM 110 :

- Adjudication-vente du 20/01/1960, par le Tribunal de LA SEINE, par BOURGEOIS né le 18/01/1907 et autres au profit de LORENIAN né le 13/01/1908, acte publié au SPF de CRETEIL 2, le 17/03/1960 volume 6979 N° 2204. (bien de communauté)

AM 134 :

- Acquisition du 13/01/1961, par les époux LORENIAN/AGERON nés les 13/01/1908 et 25/07/1905 des époux CHARDAIRE/SOUFFACHE nés les 10/03/1924 et 18/04/1918, suivant acte reçu par Maître MALLET, notaire au KREMLIN-BICETRE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 28/02/1961 volume 7281 n° 1725.

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

#### Liste des propriétaires

18/10/2022

#### AM 110 et 134 : (pour moitié)

- Attestation du 27/12/1997, après le décès survenu le 27/11/1996 de AGERON née le 25/07/1905, laissant LORENIAN son époux né le 13/01/1908, communs en biens, donataire de l'usufruit en totalité et pour héritiers les consorts LORENIAN nés les 05/01/1937 et 07/07/1941, suivant acte reçu par Maître DELANNOY, notaire à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 12/02/1998 volume 98 P N° 1084. Les droits en usufruits de M. LORENIAN né le 13/01/1908 se sont éteints avec son décès survenu le 27/01/1998.

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

#### Liste des propriétaires

18/10/2022

VILLEJUIF

PROPRIETE 00003\_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

USUFRUITIERE

- **Madame D'ANDREA Yolande Gloria**

Née le 24/09/1933 à VITRY-SUR-SEINE (94)

Veuve de Monsieur BEAUCE Albert Louis

Mariée le 13/09/1956 à VILLEJUIF (94) – sans contrat préalable

Demeurant 167 AV DE LA REPUBLIQUE - 94800 VILLEJUIF (FRANCE)

NU-PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Monsieur BEAUCE Thierry Didier**

Né le 14/12/1957 à CHOISY-LE-ROI (94)

Epoux de Madame LEVIEUX Véronique Marie-Louise

Marié le 26/04/1986 à CACHAN (94) – sans contrat préalable

Demeurant 2 LA SIMONNIERE - 49310 SAINT-PAUL-DU-BOIS (FRANCE)

NUE-PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Madame BEAUCE Annick Yolande**

Née le 08/02/1959 à CHOISY LE ROI (94)

Epouse de Monsieur PERUZZO Gérard

Mariée le 20/10/1979 à L'HAY-LES-ROSES (94)

Demeurant 8 RUE CLAUDE CHAPPE - 94150 RUNGIS (FRANCE)

*NU-PROPRIETAIRE/INDIVIS EVENTUELLE*

- **Monsieur PERUZZO Gérard**

*(en attente de la date et du lieu de naissance)*

*Epoux de Madame BEAUCE Annick*

*Marié le 20/10/1979 à L'HAY-LES-ROSES (94)*

*Demeurant 8 RUE CLAUDE CHAPPE - 94150 RUNGIS (FRANCE)*

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AL	0098	Jardin/sol	167 AV DE LA REPUBLIQUE	5770	0004	a	5770		0	
AL	0090	sol	175 AV DE LA REPUBLIQUE	2138	0006	b	2138		0	
AM	0136	terre	LA FOSSE AUX CHEVAUX	2316	0008	c	2316		0	
					TOTAL		10224			

#### ORIGINE DE PROPRIETE

AL 90 – AL 98 – AM 136

- Attestation du 28/01/2022, après le décès survenu le 09/02/2021, de BEAUCE né le 31/01/1931, laissant son conjoint survivant D'ANDREA née le 24/09/1933, bénéficiaire de la totalité en usufruit et pour héritiers, chacun pour ½, les consorts BEAUCE nés les 14/12/1957 et 08/02/1959, suivant acte reçu par Maître GRESILLON, notaire à VITRY SUR SEINE, publié au SFP de CRETEIL 2, le 11/02/2022 volume 9404P02 2022 P N° 3801. (bien propre du défunt)
- Hypothèque légale spéciale du 15/07/2022, au profit du TRESOR PUBLIC, à l'encontre des consorts BEAUCE nés les 14/12/1957 et 08/02/1959, suivant acte administratif publié au SPF de CRETEIL 2, le 15/07/2022 volume 9404P02 2022 V N° 7756. Date extrême d'effet : 15/07/2072

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

VILLEJUIF

PROPRIETE 00004_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - <b>Madame DRIGUET Catherine Marie Denise</b> Née le 08/08/1949 à VILLEJUIF (94) Célibataire Demeurant 6 PASSAGE DES ARTS - 75014 PARIS (FRANCE)

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AL	0092	Sol	173 AV DE LA REPUBLIQUE	2213	0005	a	2213		0	
					TOTAL		2213			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AL 92
- <i>La parcelle <b>AL 92</b> provient de la division de la parcelle <b>AL 23</b>, au travers de l'acte du 15/07/1994, par le TGI de CRETEIL, publié au SPF de CRETEIL 2, le 27/10/1994 volume 94 P N° 6822.</i>
<b>AL 23 :</b>
- Donation en nue-propriété du 08/09/1983, par <b>SEVIN née le 27/11/1898</b> à DRIGUET née le 08/08/1949 avec réserve d'usufruit au profit de la donatrice, et acte rectificatif du 27/09/1983 concernant la désignation cadastrale, suivant acte reçu par Maître REGNIER, notaire à PARIS, publié au SPF de CRETEIL, le 07/11/1983 volume 5872 n° 1. Réserve du droit de retour, interdiction de vendre, d'aliéner, de nantir et d'hypothéquer au profit de la donatrice. Réserve d'usufruit éteinte suite au décès de la titulaire survenu le 30/08/1988.

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

VILLEJUIF

PROPRIETE 00005_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)									
PROPRIETAIRE									
- <b>Madame PILLIEN Jeannine Marcelle Renée</b>									
Née le 18/07/1942 à VILLEJUIF (94)									
Epouse de Monsieur VENDITTI Sabatino									
Mariée le 19/01/1963 à VILLEJUIF (94) – sans contrat préalable									
Demeurant 177 AV DE LA REPUBLIQUE - 94800 VILLEJUIF (FRANCE)									

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AL	0018	sol	177 AV DE LA REPUBLIQUE	500	0007	a	500		0	
					TOTAL		500			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AL 18
<ul style="list-style-type: none"><li>- Attestation du 05/12/1960, après le décès survenu le 07/03/1960 de PILLIEN né le 30/03/1896, laissant pour héritières, son épouse commune en biens, RINGEVAL née le 22/04/1904 et PILLIEN sa fille née le 18/07/1942, suivant acte reçu par Maître MALLET, notaire, publié au SPF de CRETEIL 2, le 31/12/1960 volume 7222 n° 9672.</li><li>- Attestation du 24/09/1987, après le décès survenu le 04/05/1987 de RINGEVAL née le 22/04/1904 laissant pour seule héritière PILLIEN sa fille née le 18/07/1942, suivant acte reçu par Maître LECLERCQ, notaire au KREMLIN BICETRE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 27/10/1987 volume 87 P N° 7066.</li></ul>

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

VILLEJUIF

PROPRIETE 00006_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)									
PROPRIETAIRE									
- <b>Madame CHANTEUR Monique Dorothée</b>									
Née le 06/02/1950 à FORT DE FRANCE (972)									
Divorcée de Monsieur JEAN-PIERRE Jocelin François									
Suivant convention de divorce du 27/09/2017 reçue par Maître BLANCHARD, notaire au KREMLIN BICETRE									
Demeurant 183 AV DE LA REPUBLIQUE - 94800 VILLEJUIF (FRANCE)									

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AL	0066	sol	183 AV DE LA REPUBLIQUE	338	0009	a	338		0	
					TOTAL		338			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AL 66
- Acquisition du 27/02/1987, par les époux JEAN PIERRE/CHANTEUR nés les 04/06/1960 et 06/02/1950, des époux NICOLAS/LE HENTET nés les 15/03/1929 et 18/03/1932, suivant acte reçu par Maître LECLERCQ, notaire au KREMLIN BICETRE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 28/04/1987 volume 87 PN° 760.
- Partage de communauté et dépôt de convention de divorce, par JEAN PIERRE né le 04/06/1950 (non-attributaire) et CHANTEUR née le 06/02/1950 (attributaire), suivant acte reçu par Maître BLANCHARD, notaire au KREMLIN BICETRE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 06/10/2017 volume 9404P02 2017 P N° 8427.
- <i>Servitude de passage au profit de AL 51 et 52, suivant acte du 31/01/1957, reçu par Maître REGNIER, notaire à PARIS, publié au SPF de CRETEIL 2, le 28/03/1957 volume 6047 N° 2994.</i>

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

VILLEJUIF

PROPRIETE 00007\_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Monsieur SENECAI Gérard Jean Michel**

Né le 24/03/1953 à VILLEJUIF (94)

Epoux de Madame DEJEUX Catherine

Marié le 01/07/1978 à FRESNES (94) suivant contrat de mariage reçu le 21/06/1978 auprès de Maître Marc KINTGEN, notaire associé au Kremlin-Bicêtre (94) – régime de la séparation de biens

Demeurant N 21 A BEGUES - 32170 MIELAN (FRANCE)

USUFRUITIER

- **Monsieur SERRES René Elie François**

Né le 20/02/1945 à OUVEILLAN (11)

Veuf de Madame SENECAI Yvette Odette Pierrette

Demeurant 78 RUE DU PDT SALVADOR ALLENDE - 91270 VIGNEUX SUR SEINE (FRANCE)

NU-PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Monsieur SERRES Sébastien Olivier**

Né le 14/09/1973 à PARIS 12 (75)

Célibataire

Demeurant 78 RUE DU PDT SALVADOR ALLENDE - 91270 VIGNEUX SUR SEINE (FRANCE)

PROPRIETAIRE/INDIVIS

- **Madame GUERRAUD Audrey Martine Sylvie**

Née le 15/11/1975 à VITRY-SUR-SEINE (94)

Célibataire

Demeurant APPT 112 2 RUE LEONARD JARRAUD - 16000 ANGOULEME (FRANCE)

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

**PROPRIETAIRE/INDIVIS**

- **Monsieur GUERRAUD Brice Daniel**

Né le 03/07/1980 à IVRY-SUR-SEINE (94)

Célibataire

Demeurant CLOS BAPTISTE APPT A02 101B RUE MICHEL MONTAIGNE - 33350 CASTILLON-LA-BATAILLE (FRANCE)

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AL	0072	sol	AV DE LA REPUBLIQUE	63	0010	a	63		0	
AL	0073	jardin sol	AV DE LA REPUBLIQUE	3488	0012	a	3488		0	
AL	0071	jardin	AV DE LA REPUBLIQUE	5963	0013	a	5963		0	
TOTAL							9514			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AL 71 - AL 72 – AL 73

- Attestation du 13/04/1983, après le décès survenu le 28/11/1982 de SENEAL né le 28/05/1928, laissant pour seuls héritiers, son épouse commune en biens POUSSIN née le 28/08/1928, et les consorts **SENECAL nés les 08/07/1949 (2)** et 24/03/1953, suivant acte reçu par Maître REGNIEN, notaire à PARIS, publié au SPF de CRETEIL 2, le 16/05/1983 volume 5649 N°13. (propriété des époux SENEAL/POUSSIN : droits transmis : ½ de communauté)

AL 71 (1/2) – AL 72 et AL 73 (totalité)

- Attestation du 21/02/2013, après le décès survenu le 07/04/2010 de POUSSIN, née le 28/08/1928, laissant pour héritiers chacun pour 1/3, les consorts **SENECAL nés les 08/07/1949 (2)** et 24/03/1953, suivant acte reçu par Maître CHATEAUNEUF, notaire à TARBES, publié au SPF de CRETEIL 2, le 20/03/2013 volume 9404P02 2013 P N° 2169. Droits transmis : la totalité des parcelles AL 72 et 73 (biens propres de la défunte) + ½ de la parcelle AL 71 (propriété des époux SENEAL/POUSSIN)
- Attestation du 07/11/2014, après le décès survenu 05/09/2013, de **SENECAL née le 08/07/1949**, laissant son époux SERRE né le 20/02/1945 bénéficiaire de la totalité en usufruit et pour héritiers SERRES né le 14/09/1973, suivant acte reçu par Maître BINCIGUERRA, notaire à VIGNEUX SUR SEINE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 08/12/2014 volume 9404P02 2014 P N° 8468. (droits transmis : 1/3 indivis)

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

#### Liste des propriétaires

18/10/2022

- Attestation du 23/07/2019, après le décès survenu le 16/02/2018 de **SENECAL né le 08/07/1949**, laissant pour héritiers chacun pour ½, les consorts GUERRAUD nés les 15/11/1975 et 03/07/1980, suivant acte reçu par Maître VINCIGUERRA, notaire à VIGNEUX SUR SEINE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 09/08/2019 volume 9404P02 2019 P N° 7683. Droits transmis : (droits transmis : 1/3 indivis)

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

VILLEJUIF

PROPRIETE 00008\_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)

PROPRIETAIRE INSCRIT AU CADASTRE

- **Monsieur BEAUCE René Louis**

*(date et lieu de naissance inconnus)*

Demeurant de son vivant : 52B RUE AUGUSTE DELAUNE - 94800 VILLEJUIF (FRANCE)

*PROPRIETAIRE EVENTUEL*

- **les héritiers de Monsieur BEAUCE René Louis**

*Né le 28/10/1902 et **décédé le 13/09/1997 à PARIS (75)***

*Séparé judiciairement de corps et de biens de Madame BROCHARD Eléonore aux termes d'un jugement rendu le 03/11/1954 par le TGI de la SEINE*

*Demeurant de son vivant 52B RUE AUGUSTE DELAUNE - 94800 VILLEJUIF (FRANCE)*

*HERITIERE PRESUMEE EVENTUEL*

- **Madame BEAUCE Marie Thérèse**

*Née le 30/09/1927 à VILLEJUIF (94)*

*Epouse de M SEVEGRAND Pierre Jean*

*Mariée le 29/04/1954 à RENNES (35) – un contrat de mariage a été reçu le 12/04/1954 par Maître MICHON - communauté de biens réduite aux acquêts*

*Demeurant 35 RUE LOUIS XVI - 50100 CHERBOURG*

*HERITIER PRESUME EVENTUEL*

- **Monsieur BEAUCE André Louis**

*Né le 10/03/1929 à VILLEJUIF (94) et **décédé le 11/01/1991 à VILLEJUIF (94)***

*Célibataire*

*Demeurant de son vivant 167 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 94800 VILLEJUIF*

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

#### Liste des propriétaires

18/10/2022

#### *HERITIER PRESUME EVENTUEL*

- **Les héritiers de Monsieur BEAUCE Albert Louis**  
Né le 31/01/1931 à VILLEJUIF (94) – **décédé le 09/02/2021**  
Epoux de Madame D'ANDREA Yolande Gloria  
Marié le 13/09/1956 à VILLEJUIF – sans contrat préalable  
Demeurant 167 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 94800 VILLEJUIF

#### HERITIERE PRESUMEE

- **Madame D'ANDREA Yolande Gloria**  
Née le 24/09/1933 à VITRY-SUR-SEINE (94)  
Veuve de Monsieur BEAUCE Albert Louis  
Mariée le 13/09/1956 à VILLEJUIF (94) – sans contrat préalable  
Demeurant 167 AV DE LA REPUBLIQUE - 94800 VILLEJUIF (FRANCE)

#### HERITIER PRESUME

- **Monsieur BEAUCE Thierry Didier**  
Né le 14/12/1957 à CHOISY-LE-ROI (94)  
Epoux de Madame LEVIEUX Véronique Marie-Louise  
Marié le 26/04/1986 à CACHAN (94) – sans contrat préalable  
Demeurant 2 LA SIMONNIERE - 49310 SAINT-PAUL-DU-BOIS (FRANCE)

#### HERITIER PRESUME

- **Madame BEAUCE Annick Yolande**  
Née le 08/02/1959 à CHOISY LE ROI (94)  
Epouse de Monsieur PERUZZO Gérard  
Mariée le 20/10/1979 à L'HAY-LES-ROSES (94)  
Demeurant 8 RUE CLAUDE CHAPPE - 94150 RUNGIS (FRANCE)

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

*HERITIER PRESUME EVENTUEL*

- **Monsieur PERUZZO Gérard**  
(en attente de la date et du lieu de naissance)  
Epoux de Madame BEAUCE Annick  
Marié le 20/10/1979 à L'HAY-LES-ROSES (94)  
Demeurant 8 RUE CLAUDE CHAPPE - 94150 RUNGIS (France)

*HERITIERE PRESUMEE EVENTUEL*

- **Madame BEAUCE Colette**  
Née le 01/05/1932 à VILLEJUIF (94)  
Divorcée de Monsieur PANELLA Gaëtan par jugement rendu le 04/06/1956  
Demeurant 9BIS, RUE LALO - PARIS 16EME

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AL	0010	terre	AV DE LA REPUBLIQUE	1087	0011	a	1087		0	
					TOTAL		1087			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AL 10

- Origine de propriété antérieure à la rénovation cadastrale.

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

VILLEJUIF

PROPRIETE 00009_076 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE CADASTRAL - <b>LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DES 104 A 114 RUE DE CHEVILLY (U08788721)</b> Représenté par son SYNDIC, Adresse : 10A RUE DE CHEVILLY - 94800 - VILLEJUIF (FRANCE)  - SYNDIC DE COPROPRIETE de l'immeuble sis des 104 à 114 rue de CHEVILLY – 94800 VILLEJUIF 104 RUE DE CHEVILLY - 94800 - VILLEJUIF (FRANCE)

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AO	0206	sol	104 RUE DE CHEVILLY	4071	0014	a	4071		0	
					TOTAL		4071			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AO 206 – Copropriété  - <i>La parcelle AI 206 provient de la réunion des parcelle AO 175 et AO 205, au travers du procès-verbal du cadastre n° 18494 du 05/12/1994, publié au SPF de CRETEIL 2, le 07/12/1994 volume 94 P N° 7903</i> - <i>La parcelle AO 205 provenait de la parcelle AN 117, au travers du procès-verbal du cadastre n° 1848 p du 05/12/1994, publié au SPF de CRETEIL 2, le 07/12/1994, volume 94 P N° 7905.</i>
--

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

#### Liste des propriétaires

18/10/2022

#### Parcelles AN 117 et AO 175 :

- Etat descriptif de division et règlement de copropriété du 10/09/1985, établi par la SCI d'EQUIPEMENT COMMERCIAL DE LA REGION PARISIENNE « SECOREP », suivant acte du 10/09/1975, reçu par Maître LECLERCQ, notaire au KREMLIN BICETRE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 22/10/1985 volume 6673 n° 19. Division en 10 lots numérotés de 1 à 10.
- Modificatif à l'EDD et RCP publié le 22/10/1985 volume 6673 n° 19, à la requête de la SECOREP et la société MURABAIL, concernant la désignation du lot 1 et l'énoncée des tantièmes de copropriété au lieu de « parties communes de bâtiment », lire « parties communes générales » dans la désignation de chaque lot, suivant acte reçu par Maître KINTGEN, notaire au KREMLIN BICETRE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 09/05/1986, volume 86 P N° 922.

#### NOTA :

- *Servitude de non aedificandi dite de cour commune sur AN 92 (supprimée) au profit de AN 91, suivant acte reçu par Maître KINTGEN, notaire, publié au SPF de CRETEIL 2, le 23/12/1983 volume 5927 N° 17.*

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

#### VILLEJUIF

PROPRIETE 00009_001 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - LOT 1 - <b>LIDL ENERGIE</b> Société en nom collectif immatriculée le 28/10/2008 au RCS de STRASBOURG sous le n° 343262622 <i>Représentée par ses co-gérants : Monsieur CALCOEN Guillaume, Madame OPPELCZ Rafaëla et Madame STERN Anne</i> Siège social : 35 RUE CHARLES PEGUY - 67200 STRASBOURG

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )		
AO	0206	sol	104 RUE DE CHEVILLY	4071	0014	a	4071		0		
	<b>Lot</b>	<b>Nature</b>	<b>Tantièmes</b>								
	<b>1</b>	<b>Local commercial</b>	<b>7020/10000</b>								
TOTAL								4071			

#### ORIGINE DE PROPRIETE

AO 206 – lot 1
- Acquisition du 12/07/2010 suivant acte reçu par Maître PHILIPPS, notaire à MARLENHEIM, publié au SPF de CRETEIL 2, le 02/08/2010 volume 2010 P n° 5914.

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

<p>PROPRIETE 00009_002 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)</p> <p>PROPRIETAIRE INDIVIS - <u>LOT 2</u></p> <p>- <b>Monsieur LIM An</b> Né le 10/07/1955 à KANDAL (CAMBODGE) Epoux de Madame COLMADIN Nadine Demeurant 13 RESIDENCE LES ORMEAUX 17600 CORME-ROYAL</p> <p>PROPRIETAIRE INDIVIS - <u>LOT 2</u></p> <p>- <b>Madame COLMADIN Nadine Eugénie Octavie</b> Née le 20/12/1954 à NANTEUIL (060) Epouse de Monsieur LIM AN Demeurant 13 RESIDENCE LES ORMEAUX 17600 CORME-ROYAL</p>
---

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AO	0206	sol	104 RUE DE CHEVILLY	4071	0014	a	4071		0	
	<b>Lot</b>	<b>Nature</b>	<b>Tantièmes</b>							
	<b>2</b>	<b>Local commercial</b>	<b>622/10000</b>							
TOTAL							4071			

### ORIGINE DE PROPRIETE

<p>AO 206 – lot 2</p> <p>- Acquisition du 02/09/2002, suivant acte reçu par Maître DUCLOS, notaire à VITRY-SUR-SEINE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 25/09/2002 volume 2002 P N° 7593.</p>
--

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

#### Liste des propriétaires

18/10/2022

- Attestation rectificative valant reprise pour ordre du 30/01/2003, reçue par Maître DUCLOS, notaire à VITRY SUR SEINE, publiée au SPF de CRETEIL 2, le 10/02/2003 volume 2003 P N° 1118.
- *Privilège de prêteur de deniers du 02/09/2002 publié le 14/10/2002 volume 9404P02 2202 V N° 4218 et bordereau rectificatif valant reprise pour ordre du 27/02/2003, privilège de prêteur de deniers au profit de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SAJON, à l'encontre de COLMADIN et LIM nés les 20/12/1954 et 10/07/1955, suivant acte reçu par Maître NAUTIACQ, notaire à SAJON, publié au SPF de CRETEIL 2, le 03/03/2003 volume 9404 P02 2003 V N° 805. Date extrême d'exigibilité : 05/09/2017 – date extrême d'effet : 05/09/2019*

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

PROPRIETE 00009_003 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - LOT 3 - <b>SCI EHI</b> Société Civile Immobilière immatriculée le 22/04/2015 au RCS de CRETEIL sous le n° 811003466 <i>Représentée par Monsieur EL JAZOULI Moulay, gérant-associé, demeurant 5 rue de Onze Novembre 1918 - 94400 VITRY SUR SEINE</i> Siège social : 112 BIS RUE DE CHEVILLY – 94800 VILLEJUIF

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AO	0206	sol	104 RUE DE CHEVILLY	4071	0014	a	4071		0	
	<b>Lot</b>	<b>Nature</b>	<b>Tantièmes</b>							
	<b>3</b>	<b>Local commercial</b>	<b>283/10000</b>							
TOTAL							4071			

### ORIGINE DE PROPRIETE

<b>AO 206 – lot 3</b>  - Acquisition du 17/09/2015 par la SCI EHI (811003466) de LAGHGUER né(e) le 01/01/1942, suivant acte reçu par Maître GRESILLON, notaire à VITRY-SUR-SEINE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 25/09/2015 volume 9404 P02 2015 P N° 6748.
---

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

PROPRIETE 00009_004 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - LOT 4 - <b>Madame MATHLY ROUN Soriya</b> Née le 01/08/1964 à PHNOM-PENH (CAMBODGE) Célibataire Demeurant 1 ALLEE DES BOSQUETS – 94800 VILLEJUIF

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )		
AO	0206	sol	104 RUE DE CHEVILLY	4071	0014	a	4071		0		
	<b>Lot</b>	<b>Nature</b>	<b>Tantièmes</b>								
	<b>4</b>	<b>Local commercial</b>	<b>283/10000</b>								
TOTAL								4071			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AO 206 – lot 4  - Acquisition du 06/07/2001, par MATHYLY née le 01/08/1964 de PHILIPPE né le 01/09/1936, suivant acte reçu par Maître MEDIONI, notaire à PARIS, publié au SPF de CRETEIL 2, le 10/09/2001 volume 2001 P N° 7369.
--

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

PROPRIETE 00009_005 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - LOT 5 - <b>Madame GIANGUZZO Mary Jessica</b> Née le 01/07/1989 ( <i>lieu de naissance inconnu</i> ) Célibataire Demeurant CORSO MATTEOTTI 10121 TORINO (Italie)

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AO	0206	sol	104 RUE DE CHEVILLY	4071	0014	a	4071		0	
	<b>Lot</b>	<b>Nature</b>	<b>Tantièmes</b>							
	<b>5</b>	<b>Local commercial</b>	<b>283/10000</b>							
	<b>9</b>	<b>Local commercial</b>	<b>283/10000</b>							
	<b>10</b>	<b>Local commercial</b>	<b>283/10000</b>							
TOTAL							4071			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AO 206 – <b>lots 5 - 9 - 10</b>  - Attestation du 07/10/2020 après le décès survenu le 18/12/2019 de VECA né(e) le 07/07/1950, laissant pour héritière de la totalité, GIANGUZZO née le 01/07/1989, suivant acte reçu par Maître CHARROUD, notaire à LONGJUMEAU, publié au SPF de CRETEIL 2, le 14/10/2020 volume 9404P02 2020 P N° 7923.
---

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

PROPRIETE 00009_006 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - LOT 6 - <b>SCI EMILIE INES</b> Société Civile Immobilière immatriculée le 02/01/2007 au RCS de CRETEIL sous le n° : 403610579 <i>Représentée par Mr WAKRIM Khalid, gérant-associé, demeurant 72 avenue d'Alfortville – 94600 CHOISY LE ROI</i> Siège social : 110 RUE DE CHEVILLY - 94800 VILLEJUIF

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )	
AO	0206	sol	104 RUE DE CHEVILLY	4071	0014	a	4071		0	
	<b>Lot</b>	<b>Nature</b>	<b>Tantièmes</b>							
	<b>6</b>	<b>Local commercial</b>	<b>283/10000</b>							
TOTAL							4071			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AO 206 – lot 6

- Acquisition du 17/10/1997, par la SCI EMILIE INES de JALBERT né le 22/03/1926 et BARRANDON son épouse née le 01/07/1926, suivant acte reçu par Maître KINTGEN, notaire au KREMLIN-BICETRE, publié au SPF de CRETEIL 2, le 21/11/1997 volume 97 P N° 7114.

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

PROPRIETE 00009_007 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - LOT 7 - <b>MTYK (SCI)</b> Société Civile Immobilière immatriculée le 07/03/2008 au RCS de CRETEIL sous le n° : 503022790 <i>Représentée par Monsieur PHAN QUOC Minh, gérant-associé, demeurant 11 boulevard Sadi Carnot – 94170 LE PERREUX SUR MARNE</i> Siège social : 108 Bis RUE DE CHEVILLY - 94170 LE PERREUX SUR MARNE

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )		
AO	0206	sol	104 RUE DE CHEVILLY	4071	0014	a	4071		0		
	<b>Lot</b>	<b>Nature</b>	<b>Tantièmes</b>								
	<b>7</b>	<b>Local commercial</b>	<b>377/10000</b>								
TOTAL								4071			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AO 206 – lot 7
- Acquisition du 31/03/2008, par MTYK 503022790) de BOUTRY et HANAPPIER nés les 16/12/1935 et 17/09/1923, suivant acte reçu par Maître BRION-CHAUCHARD, notaire à SAINT-CLOUD, publié au SPF de CRETEIL 2, le 29/04/2008 volume 9404P02 2008 P N° 3396.

## ZAC CAMPUS GRAND PARC – VILLEJUIF (94)

### ETAT PARCELLAIRE

Liste des propriétaires

18/10/2022

PROPRIETE 00009_008 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - LOT 8 - <b>S.C.I. BELPRESS</b> Société Civile immatriculée le 26/12/1985 au RCS de CRETEIL sous le n° : 334249034 <i>Représentée par M. MACHKOUR Ali, gérant-associé, demeurant 88 rue Auguste Delaune – 94800 VILLEJUIF</i> Siège social : 145 RUE DE CHEVILLY – 94800 VILLEJUIF

Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations	
Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface (m <sup>2</sup> )		N°	Surface (m <sup>2</sup> )	N°	Surface (m <sup>2</sup> )		
AO	0206	sol	104 RUE DE CHEVILLY	4071	0014	a	4071		0		
	<b>Lot</b>	<b>Nature</b>	<b>Tantièmes</b>								
	<b>8</b>	<b>Local commercial</b>	<b>283/10000</b>								
TOTAL								4071			

### ORIGINE DE PROPRIETE

AO 206 – <b>lot 8</b>
- Acquisition du 18/03/1986, par la SCI BELPRESS de la SCI D'EQUIPEMENT COMMERCIAL DE LA REGION PARISIENNE (SECOREP), suivant acte reçu par Maître PINEAU, notaire à PARIS, publié au SPF de CRETEIL 2, le 30/04/1986 volume 86 P N° 725.